

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 septembre 2021

Présents : Mmes Martine COUDRIEU, Karine LANIAU, Martine HUIBAN, Catherine DUMAZERT, Monique ZAMPERLINI, et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jürgen ALLEAUME, Xavier SEVERE, Jean-Michel DUMAZERT, Damien GUILLAUMOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Marc SECHET pouvoir à M. Marcel DUBOIS

Absente excusée :

Mme Sylvie SECHET

Absentes : Mmes Lucilia DA SILVA et Nathalie ECCLI.

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Mme Sylvie SECHET, Maire, étant absente et empêchée, la séance est ouverte à 19h15 par M. Fabrice AUCOULON, 1^{er} Adjoint.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 30/06/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 30/06/2021.

3) Convention CLARA : Prise en charge et gestion de colonies de chats libres

M. Fabrice AUCOULON, maire adjoint, présente le projet de convention portant sur la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres. Il explique que la commune est sollicitée pour la nuisance de chats errants de plus en plus nombreux chaque année.

Auparavant, la convention que la commune a signée avec l'organisme SACPA incluait la prise en charge des chats. A la vue de l'augmentation des chats errants sur les territoires de son secteur d'intervention, la SACPA a décidé de retirer de sa convention le service de prise en charge des chats et de créer une fondation spécialisée dans ce type de gestion. Les interventions seront exécutées uniquement sur demande de la Mairie.

M. DUMAZERT informe qu'il existe une association qui prend en charge les chats errants, les soigne et les propose à l'adoption. Il ajoute que cette prise en charge est totalement gratuite.

M. AUCOULON précise qu'avant de faire appel à la fondation CLARA, cette association sera sollicitée.

M. le maire adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des termes de la convention constitutive susvisée.

4) Convention ASTE : Santé du travail

Cette convention a pour objet de définir les conditions de prise en charge par l'ASTE de prestations de médecine de prévention réalisées au profit des personnels communaux. Le coût annuel de cette prestation s'élève à la somme de 1 359.36 € T.T.C.

M. le maire adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'ensemble des termes de la convention.

5) Repas des anciens 2021 : Tarifs

Le repas des anciens aura lieu le 3 Octobre 2021. Les membres du CAS ont défini lors de leur dernière réunion les tarifs concernant les personnes extérieures et les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge, à savoir :

- | | |
|---|---------|
| • pour les Boissillonnes/Boissillons âgés de 65 ans et plus | Gratuit |
| • pour les conjoints âgés de moins de 65 ans | 40 € |
| • pour les personnes non boissillonnes | 60 € |
| • pour les membres du comité CAS et/ou du conseil municipal | 35 € |

M. AUCOULON demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour le repas des anciens 2021 les tarifs présentés ci-dessus.

6) Amendes de Police 2021 : Abri bus

Un dossier de demande de subvention a été déposé en 2020 et refusé par le Département, Mme le Maire propose de déposer un nouveau dossier concernant l'achat et l'installation d'un abribus dédié aux lignes régulières et scolaire. Le coût de cette opération est de 5 612. € H.T.

M. AUCOULON, maire adjoint, explique que le conseil départemental de l'Essonne a transmis, par courrier, la clé de répartition des produits des amendes de Police et de Gendarmerie.

M. le maire adjoint propose de présenter le dossier de demande de subvention dite des amendes de Police au titre de l'année 2021 pour les travaux suivants :

- Achat et installation d'un abribus dédié aux lignes régulières et scolaire :

Abribus	3 462,00 € HT	
Pose Abribus	2 150,00 € HT	
Total opération		5 612,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le maire à présenter le dossier de demande de subvention dite Amendes de Police pour l'aménagement d'un abribus tel que présenté ci-dessus.

7) Questions diverses

* Cours de théâtre : Nous avons obtenu 8 inscriptions lors du forum des associations. Le minimum étant de 10, nous devons renouveler la demande afin de pouvoir atteindre ce minimum.

* Chantier Jeunes : Le chantier jeunes organisé par le SIARCE est prévu du 02/11/2021 au 5 /11/2021. La remise des dossiers d'inscription est prévue jusqu'au 18 octobre 2021.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19h30.